



Assemblée générale

Distr. générale
3 septembre 2004
Français
Original: anglais

Cinquante-neuvième session

Point 110 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme

pour l'exercice biennal 2004-2005

Stratégie en matière de technologies de l'information et des communications

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Conformément au paragraphe 46 de la résolution 58/270 de l'Assemblée générale en date du 28 décembre 2003, le présent rapport fournit des informations sur les progrès réalisés dans l'application de la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications et sur les effets que les investissements dans ces technologies peuvent avoir sur les procédures de fonctionnement de l'Organisation.

* A/59/150.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Infrastructure	4–11	3
III. Sécurité	12–16	5
IV. Connexions	17	7
V. Renforcement des capacités	18	7
VI. Gouvernance	19–20	8
VII. Activités interorganisations dans le domaine des TIC	21	8
VIII. Impact des investissements dans le domaine des TIC	22–25	9
IX. Conclusions et recommandations	26–27	9
Annexe		
État d'avancement et bénéfices escomptés des principaux projets dans le domaine des technologies de l'information et des communications		11

I. Introduction

1. On se rappellera que le Secrétaire général avait présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session un rapport intitulé « Stratégie en matière de technologies de l'information et de la communication » (A/57/620). Ce rapport traçait les grandes lignes de la démarche adoptée pour cibler les investissements dans les technologies de l'information et des communications (TIC). Le Secrétaire général précisait en outre dans son rapport que ces investissements viseraient à produire des résultats concrets dans trois domaines considérés comme représentatifs des activités de base de l'Organisation, à savoir : a) le partage et la diffusion du capital que représente le savoir institutionnel de l'Organisation; b) les processus administratifs et de gestion; et c) la prestation de services aux organes directeurs et autres organes de l'Organisation. Pour fournir des services à valeur ajoutée dans ces trois domaines, quatre éléments constitutifs ont été identifiés, à savoir : a) une infrastructure solide au Siège et dans les bureaux extérieurs; b) des règles et mesures de sécurité garantissant la continuité des opérations et l'intégrité des systèmes; c) des connexions fiables avec les bureaux extérieurs; d) la constitution et la bonne utilisation d'une base de ressources humaines qualifiées, maîtrisant parfaitement les technologies et les pratiques de gestion clefs.

2. Dans sa résolution 57/304 du 15 avril 2003, l'Assemblée générale a pris note du rapport publié sous la cote A/57/620 et a prié le Secrétaire général, notamment, de lui présenter des renseignements complémentaires et de formuler des propositions, qu'elle examinerait dans le cadre du débat sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, concernant les mesures visant à renforcer encore le système de gouvernance et de décision au niveau central, y compris un mécanisme d'évaluation des résultats et d'application des enseignements tirés de l'expérience. Le rapport sur l'application de la résolution 57/304 de l'Assemblée (A/58/377) a été présenté à cette dernière à sa cinquante-huitième session. Ayant examiné ce rapport, l'Assemblée, dans sa résolution 58/272 (I) du 23 décembre 2003, s'est notamment félicitée des mesures prises pour donner suite à toutes les demandes formulées dans sa résolution 57/304 et a réaffirmé que les retours sur investissement escomptés des principaux projets prévus ou proposés devaient être exprimés, autant que faire se peut, sous forme d'indications chiffrées. Par ailleurs, au paragraphe 46 de sa résolution 58/270 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter à sa cinquante-neuvième session un rapport d'étape sur les effets des investissements dans les technologies de l'information et des communications.

3. Le présent rapport porte sur les demandes ci-dessus de l'Assemblée générale. On y trouvera une récapitulation des résultats obtenus pendant l'année en cours s'agissant des initiatives relatives aux éléments constitutifs susmentionnés et au renforcement de la gouvernance dans la stratégie en matière de technologies de l'information et des communications. On y trouvera également des renseignements sur l'impact des réseaux de TIC sur le fonctionnement de l'Organisation.

II. Infrastructure

4. Les restrictions financières dont l'Organisation a souffert pendant l'exercice biennal 2002-2003 à cause des réductions budgétaires imposées par la résolution 56/253 de l'Assemblée générale en date du 24 décembre 2001 ont contraint à

reporter à l'exercice biennal en cours plusieurs initiatives d'une importance critique pour la maintenance et l'amélioration de l'infrastructure informatique et télématique nécessaire pour accroître l'utilisation des services de TIC. Pendant l'année en cours, le Secrétariat a procédé à d'importantes mises à niveau de ses infrastructures en serveurs centraux et réseaux de stockage afin qu'elles puissent assurer de manière fiable la réalisation de l'objectif de 95 % de disponibilité des services défini comme réalisation escomptée dans le budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005. Pour ce faire, les grandes activités décrites aux paragraphes 5 à 11 ci-après ont été menées à bien.

5. **Mise à niveau du réseau local (LAN) au Siège de l'ONU.** Ce projet permet d'augmenter la capacité de transmission des données pour chaque ordinateur de bureau, qui passe de 10 à 100 mégabits par seconde (MBPS), ce qui augmente tout à la fois la performance et la fiabilité du réseau. Cette mise à niveau permet aux bureaux utilisateurs d'exploiter de nouvelles applications multimédias telles que la vidéoconférence sur ordinateur personnel. Ce type de vidéoconférence pourrait faciliter grandement les échanges d'informations en temps réel et à bien moindre coût par rapport aux séances de vidéoconférence classique. D'un point de vue fonctionnel, le fait que les utilisateurs pourront, grâce à la vidéoconférence sur ordinateur personnel, partager des documents, des fichiers et des matériaux audiovisuels stockés dans leur propre ordinateur pendant la séance de vidéoconférence rendra les processus d'interaction à l'intérieur de l'Organisation plus simples et plus rapides.

6. Plusieurs unités administratives du Secrétariat ont déjà demandé à bénéficier de ce système pour rationaliser leurs processus d'exécution des tâches et les rendre plus efficaces. À titre d'exemple, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences utilisera ce système pour coordonner avec les bureaux auteurs la préparation des documents officiels. Pour la Division de la planification des programmes et du budget, la vidéoconférence sur ordinateur personnel est un outil de collaboration qui permet de communiquer avec les services du budget et des bureaux hors Siège, en particulier pendant la formulation du budget.

7. En juillet 2004, la capacité du réseau LAN avait été mise à niveau sur 10 étages du bâtiment du Secrétariat. Il est prévu que ce projet serait achevé au premier trimestre de 2005 au plus tard.

8. **Installation de points d'accès WiFi.** Ce projet consiste à installer un réseau sans fil à l'échelle de tout le complexe du Secrétariat. Ce réseau est censé desservir les délégations, le personnel, les organisations non gouvernementales et d'autres partenaires et fournisseurs. Grâce au WiFi, les utilisateurs d'ordinateurs et autres dispositifs portables peuvent se connecter à l'Internet à partir de n'importe quel endroit situé dans la zone couverte. Il est particulièrement important pour les membres des délégations de pouvoir accéder directement au Système de diffusion électronique des documents officiels de l'ONU et à toute autre réserve d'information alors même qu'ils sont en train de participer à des réunions officielles.

9. En juillet 2004, le réseau WiFi était opérationnel dans les emplacements suivants : Bureau du Président de l'Assemblée générale, salles de conférence 5, 6 et 7, deuxième étage du bâtiment de l'Assemblée générale (salon indonésien), Bureau du Président du Conseil de sécurité, salle des consultations du Conseil de sécurité, salle d'attente du Conseil de sécurité, salon du Conseil de sécurité, salon

des délégués, couloir du premier sous-sol du bâtiment des conférences, annexe sud SAB-32 (salle des interprètes du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences), couloir du premier sous-sol entre les ascenseurs et le Café viennois, le Café viennois, hall du bâtiment du Secrétariat, troisième étage du Secrétariat (zone réservée aux organes de presse) et bâtiment FF. Des points d'accès WiFi sont en train d'être installés dans la grande salle de l'Assemblée générale, dans les salles du Conseil de sécurité, du Conseil de tutelle et du Conseil économique et social et dans les salles de conférence 1, 2, 3 et 4.

10. Libre accès au Système de diffusion électronique des documents officiels des Nations Unies (SEDOC). L'infrastructure nécessaire pour assurer l'accès public au système SEDOC a été achetée et installée. L'on procède actuellement aux essais des serveurs, des dispositifs de stockage, du matériel d'équilibrage de charge et du logiciel nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du système une fois qu'il sera mis à la disposition du public. Des renseignements plus détaillés sur l'état d'avancement de ce projet et les avantages qu'il comporte sur le plan opérationnel seront fournis à l'Assemblée générale dans un rapport spécial établi comme suite à la demande formulée par l'Assemblée au paragraphe 56 de sa résolution 58/270. Ce rapport sera joint en annexe au premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2004-2005.

11. Opérations conjointes du Service des communications et des technologies de l'information du Département des opérations de maintien de la paix et de la Division des services informatiques du Bureau des services centraux d'appui. Les opérations du Service et de la Division susmentionnés sont en train d'être regroupées pour faire en sorte que l'installation des infrastructures technologiques et la prestation des services d'appui soient unifiées et coordonnées à l'échelle de toute l'Organisation. Ces opérations conjointes permettront de mieux tirer parti des investissements en infrastructures et de réduire le montant total des dépenses d'appui. Conformément à ces modalités de collaboration, depuis le 1^{er} janvier 2004, le Département des opérations de maintien de la paix fournit des services de télécommunications aux entités suivantes : Office des Nations Unies à Nairobi, Commission économique pour l'Afrique (CEA), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et Tribunal pénal international pour le Rwanda, et ce, par des liaisons satellitaires via Brindisi. Ces arrangements ont permis de réduire notablement le coût des services téléphoniques de base en signant des contrats de service avec des opérateurs locaux à des tarifs très avantageux. Les services Internet sont assurés soit par des fournisseurs de services Internet locaux soit par le Siège, en tirant parti du décalage horaire. Lorsque les services sont peu utilisés à New York, les bureaux susmentionnés peuvent utiliser la capacité disponible. En outre, en « suivant le soleil », le personnel d'appui à Brindisi peut surveiller l'activité des serveurs à New York, et vice versa, ce qui permet d'améliorer la fiabilité des services.

III. Sécurité

12. Sur le plan opérationnel, l'Organisation parvient bien à régler les multiples problèmes de sécurité que son réseau rencontre constamment. Le piratage, le « déni de service », les virus, les pourriels (courrier électronique non sollicité) et les logiciels espions (qui surveillent l'activité informatique des utilisateurs) représentent des menaces chaque jour plus grandes contre la sécurité et la fiabilité

du fonctionnement des réseaux informatiques et télématiques. À titre d'exemple, au Siège, près de 99 % des messages de courrier électronique reçus soit sont des pourriels, soit sont infectés par un virus, ce qui signifie que 1 % seulement des messages reçus sont « en règle ». Un certain nombre de mesures de lutte contre les pourriels et les virus sont en cours d'application, la sauvegarde du réseau de l'Organisation étant une lutte de tous les instants. Pour le seul mois de juillet 2004, 33 276 attaques de virus ont été repoussées, dont le virus « Mydoom.O », auquel même les plus grands moteurs de recherche Internet tels que Google et Yahoo n'avaient pas échappé. Dans le même ordre d'idées, et pour le même mois, les mesures de lutte contre les logiciels espions ont permis d'éliminer 19 920 parasites de ce type. En moyenne, près de 500 tentatives de piratage des serveurs du Secrétariat sont mises en échec chaque mois. Les mesures de sécurité prises au Secrétariat, notamment les mécanismes multiniveaux de protection et de prévention des intrusions, sont du même ordre que celles appliquées par des entreprises faisant partie de la Fortune 500 (liste des 500 plus grandes sociétés), des banques et des institutions publiques.

13. Ces résultats ont été rendus possibles par les grands progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'élément sécurité au cours de l'année dernière. Le Secrétariat a notamment beaucoup avancé dans l'élaboration de règles de sécurité. Le bulletin du Secrétaire général sur l'utilisation des ressources et données informatiques et télématiques doit être promulgué au cours du troisième trimestre de 2004. Un projet de bulletin sur la politique de sécurité, de continuité des opérations et de planification antisinistre dans le domaine des TIC, qui est en cours d'établissement, sera mis en conformité avec les normes de sécurité de la profession au cours du premier trimestre de 2005, cette certification étant requise pour son adoption et sa promulgation. Ces deux publications sont des pièces capitales pour doter l'Organisation d'un cadre d'orientation solide dans ce domaine. Elles poseront les fondations sur lesquelles la fiabilité des services de TIC pourra être assurée au sein du Secrétariat.

14. L'Organisation a officiellement adopté la norme de référence de la profession en matière de sécurité, à savoir la norme ISO-17799. On s'emploie actuellement à l'échelle de tout le Secrétariat à mettre tous les bureaux en conformité avec cette norme et à obtenir la certification correspondante. La certification ISO-17799 impose l'adoption d'une politique officielle de la sécurité des télécommunications et de procédures correspondantes bien documentées. Sous la direction du Conseil de l'informatique et de la télématique et en collaboration avec le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau des affaires juridiques, le Bureau des services de contrôle interne et les bureaux hors Siège, un manuel des TIC traitant de toutes ces questions est en préparation. Ce manuel contiendra un recueil des politiques, normes et procédures et des plans de promotion des pratiques optimales en matière de gestion des TIC et de prestation des services, y compris la sécurité. Ce manuel doit en principe être achevé et devenir le guide opérationnel dans ce domaine dans le premier trimestre de 2005 au plus tard.

15. L'Organisation s'est également lancée dans une campagne concertée à l'échelle de tout le Secrétariat pour évaluer puis atténuer les risques en matière de sécurité. À la fin de l'année 2004, des évaluations des risques de sécurité auront été effectuées au Siège et dans tous les bureaux hors Siège, ce qui représentera une étape importante sur le plan de la gestion du programme de sécurité. Cette campagne d'évaluation des risques donne une idée de la collaboration qui s'est

instaurée à l'échelle mondiale pour faire en sorte que la gestion des risques soit considérée comme une procédure de fonctionnement de l'Organisation permettant de détecter, suivre et prévenir les situations qui peuvent exposer à des risques. Le lancement de cette initiative d'évaluation des risques a permis d'éviter que de nombreuses situations de ce type ne s'aggravent.

16. En résumé, l'élaboration d'un programme de travail détaillé consacré à la sécurité des TIC a bien avancé. Ses résultats sont mesurables par des indicateurs de performance qui seront testés et vérifiés par des experts extérieurs indépendants.

IV. Connexions

17. Le Service des communications et des technologies de l'information du Département des opérations de maintien de la paix et la Division des services informatiques ont procédé conjointement à la mise à niveau des connexions à destination et en provenance des bureaux hors Siège qui utilisent des liaisons satellitaires. Sont concernés l'Organisation des Nations Unies à Nairobi, la CEA, la CESAO, le Tribunal pénal international pour le Rwanda et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Outre les économies liées à la baisse des tarifs des communications téléphoniques mentionnée plus haut, cette opération conjointe permettra aussi à ces bureaux de disposer de la capacité nécessaire pour utiliser au mieux les applications logicielles déployées depuis le centre, notamment le Système de notation électronique (e-PAS) et iSeek (le nouvel intranet global du Secrétariat). Elle permettra aussi de faciliter le regroupement et l'intégration des opérations effectuées en temps réel sur le SIG, ce dernier aspect étant susceptible de produire d'importantes économies.

V. Renforcement des capacités

18. L'une des réalisations les plus importantes de ces derniers mois a consisté pour le Comité d'examen des projets à instituer une procédure d'examen des initiatives relatives au développement des TIC. Les initiatives et propositions dans ce domaine sont désormais normalisées par la procédure des études de viabilité. Cette procédure a pour objet de faire en sorte que toute initiative importante dans le domaine des TIC soit rationnelle pour l'Organisation, ainsi que de faciliter l'anticipation du retour sur investissement en prenant en compte tous les coûts, risques et avantages escomptés du projet. L'application uniforme de cette procédure permettra au Secrétariat d'établir des estimations globales du retour sur investissement à l'échelle de l'Organisation. Elle permettra aussi d'élever le niveau des compétences mises en œuvre pour l'élaboration et la gestion des projets de TIC dans tout le Secrétariat. Pour soutenir ce processus et aider les départements et bureaux hors Siège à établir les dossiers qu'ils présentent au Comité, la Division des services informatiques a organisé toute une série de séminaires sur l'élaboration des études de viabilité. À ce jour, près de 300 fonctionnaires du Siège, de l'Office des Nations Unies à Genève, de l'Office des Nations Unies à Vienne et du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ont déjà participé à des séminaires sur ce sujet.

VI. Gouvernance

19. En promulguant son bulletin relatif au Conseil de l'informatique et de la télématique (ST/SGB/2003/17), le Secrétaire général a établi un cadre rationnel d'institutionnalisation de la gouvernance dans le domaine des TIC. Le Comité d'examen des projets, organe subsidiaire du Conseil de l'informatique et de la télématique, joue un rôle capital à cet égard en assurant l'application uniforme des normes régissant les TIC; il examine les initiatives de TIC au sein de l'Organisation et présente au Conseil des recommandations quant à la question de savoir si ces initiatives doivent être acceptées et mises en œuvre. La compétence du Comité d'examen des projets s'étend à tout le Secrétariat, quelles que soient les sources de financement des propositions. Il est présidé par le Directeur de la Division des services informatiques et comprend des représentants des départements du Siège et des bureaux hors Siège.

20. Chaque initiative dans le domaine des TIC donne lieu à une étude de viabilité qui est ensuite examinée par le Comité d'examen des projets, et l'activité correspondante ne peut débiter que si le Comité donne son accord. La quantité de renseignements nécessaires pour chaque étude de viabilité est proportionnelle à l'ampleur de l'initiative considérée, conformément aux directives énoncées dans la procédure applicable. Les études de viabilité approuvées par le Comité constituent pour le Secrétariat des documents officiels utilisables tant pour la gestion interne que dans les rapports avec les organes directeurs. De ce point de vue, les départements et bureaux devront en principe joindre les études de viabilité approuvées à leurs propositions budgétaires concernant les TIC et c'est sur la base de ces études que seront définies les ressources nécessaires. L'une des parties intégrantes de la procédure des études de viabilité a trait au recours au système e-Assets (ressources électroniques), qui est un inventaire de tous les systèmes et initiatives de TIC à l'échelle du Secrétariat. Avant de prendre toute initiative dans ce domaine, il faut vérifier dans la base de données e-Assets que des systèmes similaires ne sont pas déjà en place quelque part ailleurs au Secrétariat, ou que des initiatives similaires n'ont pas été prises ailleurs. Cette vérification a déjà fait la preuve de sa grande efficacité en empêchant les doubles emplois et en permettant de regrouper et d'éliminer les redondances et les chevauchements en matière de systèmes de TIC dans tout le Secrétariat.

VII. Activités interorganisations dans le domaine des TIC

21. Au nom de l'Organisation et en coordination avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), la Division des services informatiques a participé, en tant qu'organisme chef de file, à plusieurs initiatives prises en matière de TIC à l'échelle du système des Nations Unies. À titre d'exemple, l'extranet du système des Nations Unies constitue un cadre de développement des échanges d'informations entre les organisations du système. Il permet à ces dernières d'échanger des informations qui n'étaient auparavant disponibles que sur les intranets et, donc, d'accès limité. À ce jour, la plupart des organisations membres du CCS ont été connectées à cette base de données dynamique. Les travaux de développement et d'amélioration de la gestion du contenu de l'extranet sont en cours. D'importants travaux ont été également consacrés à la création d'un moteur de recherche interorganisations exploitable sur

les sites Web de toutes les organisations du système. Faisant appel au service Google, ce moteur de recherche facilitera grandement la localisation de l'information disponible sur tous les sites Web du système, y compris par l'harmonisation des procédés qui permettent d'exploiter des techniques de gestion à l'échelle du système. Ce moteur de recherche doit être mis en place incessamment. Par ailleurs, en coordination avec l'Équipe spéciale des TIC du CCS et le secrétariat de celui-ci, la Division des services informatiques collabore avec d'autres organisations du système à l'élaboration d'une stratégie globale des TIC, conformément à la résolution 57/295 de l'Assemblée générale en date du 20 décembre 2002. L'Assemblée sera informée comme il se doit des progrès réalisés dans ce domaine.

VIII. Impact des investissements dans le domaine des TIC

22. En 2004, les efforts et les ressources ont été consacrés à continuer d'édifier l'infrastructure des TIC, à assurer sa sécurité et à mettre à niveau sa capacité, dans le cadre de l'application de la stratégie des TIC. Il n'est pas encore possible de produire des chiffres globaux sur le rendement de ces investissements mais les méthodes et mécanismes existants permettront de quantifier le retour sur investissement au niveau de chaque projet.

23. Nonobstant l'absence de moyens de quantifier le rendement, il est d'ores et déjà possible d'identifier un certain nombre d'avantages importants. L'on peut citer à cet égard, entre autres, la rationalisation des processus résultant de l'informatisation des opérations du Comité des marchés du Siège. La généralisation de l'e-PAS en est un autre exemple. Il s'agit en l'occurrence d'un système qui est dans une large mesure sans support papier et qui facilite grandement le suivi de la conformité à plusieurs niveaux hiérarchiques. Il offre en outre désormais des outils intéressants pour analyser le comportement professionnel à un niveau plus global. Dans le même ordre d'idées, la mise en service d'iSeek, le nouvel intranet global du Secrétariat, permet à tous les utilisateurs d'accéder facilement à l'information sous forme électronique, permettant ainsi d'accomplir en un laps de temps plus court plusieurs tâches de bureau et d'administration.

24. L'informatisation assez avancée de la plupart des processus qui étaient jusqu'ici dans une large mesure manuels et à forte intensité de main-d'œuvre a permis au Secrétariat d'absorber sans trop de difficulté le surcroît de charge de travail résultant de l'augmentation constante du nombre des mandats adoptés par l'Assemblée générale et d'autres organes délibérants, ainsi que de la multiplication des réunions et de diverses opérations, dans le domaine du maintien de la paix en particulier.

25. On trouvera dans l'annexe au présent rapport des données à jour sur l'état d'avancement des grands projets de TIC examinés dans le rapport du Secrétaire général du 20 novembre 2002 (A/57/620), avec indication estimative du retour sur investissement au niveau des projets.

IX. Conclusions et recommandations

26. Il ressort clairement de l'expérience des quelques dernières années que l'Organisation est désormais fortement tributaire des infrastructures et services de TIC pour son fonctionnement de tous les jours. Les structures et services de TIC sont désormais considérés comme un des moyens et services de base essentiels. De nouveaux progrès ont été réalisés depuis la publication du précédent rapport en ce qui concerne le renforcement des opérations informatiques et télématiques et l'amélioration de leur efficacité, par un surcroît d'harmonisation et d'unification des infrastructures et des processus. Ce travail va se poursuivre dans le cadre de la stratégie en matière de TIC élaborée par le Secrétaire général.

27. L'Assemblée générale voudra peut-être prendre note du présent rapport.

Annexe

État d'avancement et bénéfices escomptés des principaux projets dans le domaine des technologies de l'information et des communications

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
DAES	Système intégré de suivi	Offrir un système en ligne intégré qui permette de suivre de bout en bout les opérations de gestion des programmes. Le projet a été lancé en concertation avec le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité et le Bureau des services de contrôle interne.	Le système contribuera à responsabiliser les fonctionnaires de l'Organisation chargés des opérations de gestion et entraînera des gains d'efficacité.	Livraison de la version pilote 3.0 en août 2004; achèvement de l'évaluation de la phase pilote en mars 2005; achèvement de la version opérationnelle en juillet 2005.	AD
DAES	Base de données des Nations Unies sur le commerce des marchandises COMTRADE	Réorganiser l'une des bases de données les plus volumineuses de l'Organisation de façon à pouvoir la consulter sur l'Internet et passer de l'environnement initial (système centralisé) à un environnement client-serveur.	Les abonnés pourront accéder directement à la base de données et télécharger des données ou faire des recherches en se servant d'un simple navigateur.	Actuellement, on peut consulter et télécharger plus de 750 millions de transactions relatives au commerce de marchandises. Des abonnés ont accès à COMTRADE depuis juin 2003. La Division de statistique travaille actuellement sur l'utilisation de la base de données par l'OCDE et sur un module de traitement.	AS, RP
DAGGC	Convoyeur électronique : système de répartition et de planification des ressources	Transférer la version électronique des documents, accompagnée de leur référence, entre les divers services chargés de la production de la documentation.	Rationalisation de la production des documents dans le Département se traduisant par un gain de temps et d'argent; accès facilité aux documents de travail et de référence.	La phase de conception du système est achevée. Le convoyeur électronique a été raccordé au système électronique de suivi de la production documentaire (eDroits). Les services du Département participant à la production des documents utilisent le convoyeur électronique depuis janvier 2004 (phase pilote). La phase opérationnelle devrait être atteinte à la fin de 2004.	RP, AS, AD

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
DAGGC	Tableau d'affichage électronique des réunions	Afficher en temps réel l'information relative aux réunions au moyen de gros écrans à plasma qui remplaceront les panneaux actuels à affichage manuel.	Le système permettra de fournir aux participants aux réunions des renseignements actualisés et de réaliser des économies du fait de l'élimination du travail manuel d'affichage des réunions.	Sept écrans à plasma (de 62 pouces) ont été achetés en janvier 2004. Les renseignements qu'affichent ces écrans proviennent de la base de données eMeets; les écrans sont devenus opérationnels en août 2004.	AS, RP
DAGGC	<i>Journal des Nations Unies comportant des hyperliens avec les documents du SEDOC</i>	Fournir aux États Membres et aux participants aux réunions de l'ONU des renseignements complets sur ce qui se passe quotidiennement au Siège, notamment l'ordre du jour des réunions et des liens Web donnant accès aux documents pertinents du SEDOC.	Amélioration des services aux États Membres, organismes des Nations Unies et délégations; accès plus rapide aux documents de référence.	Le <i>Journal des Nations Unies</i> est affiché sur l'Internet de l'ONU en format PDF avec des liens actifs avec les documents du SEDOC. Un archivage du <i>Journal</i> sera créé à la fin de 2004; celui-ci pourra également être consulté sur l'Internet.	RP,AS
DGGAC	Programme d'affectation des interprètes	Informatiser l'affectation des interprètes aux réunions régulières de l'ONU; faciliter la gestion des services d'interprétation et l'établissement des statistiques les concernant.	Le système permettra de tirer le meilleur parti des ressources disponibles grâce à l'informatisation des tâches de planification et d'affectation et de réduire ces dépenses du fait du calcul précis du nombre d'interprètes d'appoint nécessaires ainsi que les frais administratifs liés aux affectations quotidiennes et hebdomadaires; il permettra aussi d'établir avec précision et rapidité des rapports statistiques et de gestion.	Le projet a été mené à bien au Siège, à Vienne, à Genève et à Nairobi. Il est également utilisé pour les téléconférences de l'ONU. À la fin de 2004, le système sera relié à la base de données eMeets (pour échanger les données relatives aux réunions).	RP

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Division de l'informatique	Système d'inventaire des ressources informatiques et télématiques	Offrir sur le site intranet du Secrétariat un inventaire en ligne des ressources et projets informatiques et télématiques : logiciels, matériel informatique, matériel de communication, projets en cours et accords de licences.	Le Système permettra à tous les bureaux raccordés à intranet de savoir quelles sont les ressources dont dispose l'Organisation dans le monde. Cela pourrait entraîner des économies notables dans la mesure où certains éléments pourraient être mis en commun.	La nouvelle version est opérationnelle depuis août 2003.	EL, AD
Division de l'informatique	e-HCC	Informatiser les opérations du Comité des marchés.	Le système permet d'informatiser les tâches du Comité des marchés, lesquelles entraînent une grande consommation de papier. Il sera, à terme, doté de fonctions d'établissement de rapports.	Les essais initiaux ont été effectués et le système passera à la phase opérationnelle en août 2004. D'autres applications, notamment pour l'établissement de rapports, sont en cours de développement.	RP
Division de l'informatique	Système en ligne d'évaluation et de notation des fonctionnaires (e-PAS)	Informatiser les différentes opérations relatives à l'établissement des rapports d'évaluation et de notation des fonctionnaires.	Le système permettra de rationaliser des procédures qui entraînent une forte consommation de papier et facilitera l'établissement de tableaux de bord, lesquels reprendront les données stockées dans la base de données du système.	Au 1 ^{er} avril 2004, le système était en place dans tous les bureaux de l'ONU, y compris dans les missions.	RP
Division de l'informatique	Système de rédaction des résolutions assisté par ordinateur	Informatiser les procédures de rédaction et la transmission des résolutions.	Le système facilitera la rédaction des résolutions et des documents connexes lors des délibérations officieuses, ce qui réduira les risques d'erreur et entraînera des gains d'efficacité.	Le projet devrait être financé au moyen des crédits demandés pour l'exercice 2004-2005.	RP
Division de l'informatique	Extranets des groupes régionaux	Offrir aux groupes régionaux un site Internet sécurisé qui leur permettra de tenir des consultations à distance.	Le projet permettra de faire des économies, puisque les participants gagneront du temps et que l'on pourra	Le projet devrait être financé au moyen des crédits demandés pour l'exercice 2004-2005.	RP

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Division de l'informatique	Intégration des assistants personnels numériques	Permettre l'accès à des éléments d'information ayant trait aux activités de l'ONU à partir de dispositifs informatiques de poche de type Palm ou iPAQ.	diminuer les ressources consacrées à l'appui aux réunions. L'établissement de liens hypertextes avec les documents conservés sur le SEDOC facilitera également les délibérations et entraînera des gains qualitatifs. Quel que soit l'endroit où ils se trouvent, les membres des délégations pourront consulter les informations ayant trait aux réunions par l'intermédiaire de dispositifs mobiles ou de dispositifs de poche.	Le projet devrait être financé au moyen des crédits demandés pour l'exercice 2004-2005.	AS
Département des affaires politiques	Système d'attribution des missions, de suivi et d'information (UNTRIS)	Renforcer la capacité du Département des affaires politiques dans les domaines de la collecte, du suivi et de l'analyse de l'information relative aux activités de prévention des conflits.	Avec ce système mondial de cartographie et d'information, les responsables et les officiers traitants disposeront d'une information plus précise et plus actuelle.	Les essais de la première phase du projet n'ont pas satisfait aux spécifications fonctionnelles et techniques du Département. Le système était difficile à moderniser et élargir du fait qu'il n'était pas conforme aux normes des systèmes d'information géographique et ne pouvait pas, en conséquence, utiliser des données géographiques extérieures (provenant par exemple d'autres organismes et départements des Nations Unies). Il aurait été très dispendieux d'en assurer la maintenance, tant sur le plan des ressources financières que des ressources humaines. En particulier, il fallait effectuer manuellement la mise à jour des données cartographiques et autres concernant les pays et il n'était possible de relier en temps réel le module de collecte des informations	AS, AD

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Département des affaires politiques	Conversion du système d'archivage de la Division de l'assistance électorale	Faciliter l'archivage et la recherche électroniques des documents au format PDF.	L'accès à l'information se fera plus rapidement et avec plus de fiabilité.	à aucun service de presse. En outre, le système ne comportait pas de fonction d'analyse. Il n'est pas prévu de poursuivre le développement de ce projet. Le projet est en attente en raison du manque de financement.	AS
Département des affaires politiques	Système d'information géographique sur les territoires palestiniens occupés (projet commun au Département des affaires politiques et au Bureau de la coordination des affaires humanitaires)	Faciliter la mise en commun de cartes détaillées et actualisées et normaliser les noms de lieu.	Le système regroupera des données plus précises et facilitera l'adoption d'une nomenclature commune.	Le projet est en attente en raison du manque de financement et de ressources en personnel.	AS
Département de l'information	Système informatisé de production multimédia	Moderniser les techniques utilisées aux fins de l'élaboration des produits d'information.	Le système permettra d'informatiser nombre d'opérations et entraînera des gains d'efficacité et une meilleure maîtrise des dépenses. L'archivage des documents sera également plus fiable.	En mars 2004 a été officialisé le calendrier de mise en œuvre, lequel s'étend sur 21 semaines. En mars et avril, des experts sont venus au Siège pour finaliser la configuration du module radio et du module photo. Un petit module radio fonctionne à titre de système pilote depuis juin 2004. La majorité du personnel de production et du personnel technique a été formée et nombre de ses membres donnent leur avis sur le module radio tant que celui-ci reste en service. Les efforts portent actuellement sur les aspects techniques dans le but d'assurer la pleine stabilité du module;	AS, RP

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Département de l'information	UNBISnet – Système d'information bibliographique de l'ONU	Mettre à niveau le module Horizon du Système intégré de gestion de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et remplacer le système de catalogue.	Le recours à des logiciels à la norme Unicode facilitera la prise en charge de scripts multilingues et le raccordement au SEDOC.	<p>le personnel a demandé que soient apportées certaines modifications à l'application standard, et des travaux sont en cours à cet effet. Compte tenu de la proximité de la session de l'Assemblée générale et en raison des contraintes budgétaires, la version finale du module radio, sa recette et l'essai de chargement complet de l'ensemble du système informatisé de production multimédia seront retardés.</p> <p>Au cours du troisième trimestre de 2003, la Bibliothèque a mis à niveau son Système intégré de gestion et fait passer la plupart de ses ordinateurs sous Windows 2000. Du fait de ces mises à niveau en juin 2004, une nouvelle interface Web a été développée et mise en place pour UNBISnet; le Système intégré de gestion de la Bibliothèque est désormais conforme à la norme Unicode. En outre, en 2003, toutes les indications relatives à la documentation de l'ONU figurant dans UNIBISnet ont été reliées en plein texte au SEDOC pour les langues disponibles.</p>	AS
Division de l'informatique	Réorganisation des bases de données du Système intégré de gestion (SIG)	Repenser l'architecture des bases de données et les mécanismes de fusion.	Rationalisation du traitement des opérations financières interservices et des opérations liées à la mutation des fonctionnaires. Élimination des tâches liées à la double saisie des données. Amélioration des fonctions d'établissement de rapports.	<p>Les ateliers fonctionnels ont été tenus en 2003. L'analyse technique des solutions disponibles a commencé et devrait être terminée pour la fin du troisième trimestre de 2004. Les différentes options seront présentées au Département de la gestion au cours du quatrième trimestre de 2004. Le plan de mise en service et le budget seront élaborés lorsque l'option préférée aura été choisie.</p>	RP, EL, AD

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Division de l'informatique	Mise en service du SIG dans les bureaux hors Siège	Raccorder les missions de maintien de la paix au SIG.	Raccordement des opérations de maintien de la paix au SIG, ce qui leur permettra d'utiliser le système à distance et évitera au Siège d'avoir à saisir de nouveau les données relatives au personnel.	Seize missions ont été raccordées et se servent du système à distance pour les fonctions relatives aux ressources humaines. Une analyse conjointe du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de la gestion a permis de déterminer les lacunes; sur cette base, le Comité directeur du SIG a approuvé le déploiement du système dans les missions de maintien de la paix. Les plans détaillés de mise en œuvre sont en cours d'élaboration.	RP, EL
Division de l'informatique	Adaptation du SIG au Web	Remodeler l'interface du SIG afin qu'il soit utilisable sur le Web et rationaliser les fonctions les plus utilisées.	Une fois adapté et remodelé, le SIG sera utilisable sur le Web, ce qui permettra d'accéder à toutes ses fonctions à distance. L'infrastructure sera conforme aux normes les plus récentes, facilitant ainsi l'adoption du système par d'autres organisations.	Les fonctions du SIG relatives aux ressources humaines sont opérationnelles au Siège depuis novembre 2003. L'adaptation de ses autres fonctions (finances, tables de référence, administration) devrait être achevée à la fin de 2004.	RP, EL
Division de l'informatique	SIG – module d'établissement de rapports adapté au Web	Remplacer le programme actuellement utilisé pour l'établissement de rapports, en l'occurrence Paradox.	Il s'agit de faciliter l'établissement de rapports au moyen d'une application fonctionnant sur le Web, ce qui donnera une plus grande latitude aux usagers.	En cours. Le choix du logiciel a été effectué en janvier 2004. La phase pilote doit s'achever en juin 2004, et le système devenir opérationnel au Siège à la fin de 2004. Le calendrier de mise en œuvre dans les bureaux hors Siège n'est pas encore fixé.	EL, AS
Département de l'informatique	Disponibilité du SIG 24 heures sur 24, 7 jours sur 7	Permettre l'exécution simultanée des procédures de traitement en ligne et des procédures par lots.	Les usagers, y compris ceux qui se trouvent dans différentes parties du monde, pourront accéder au système à tout moment.	Les travaux initiaux visent à optimiser l'utilisation des ressources existantes du système sans remodeler complètement les opérations de traitement de nuit et en ligne. À ce jour, le traitement simultané des phases 2 et 3 des états de paie est opérationnel, ce qui permet de	EL

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Bureau des services de contrôle interne	Tableaux de bord des principaux éléments de gestion	Permettre le suivi des principaux indicateurs de résultats.	Le système permet d'analyser des données stockées dans le SIG et d'autres systèmes communs à l'Organisation et de suivre les résultats accomplis par rapport aux objectifs fixés ainsi que de déceler l'existence d'écarts.	réduire considérablement les délais. Des essais de traitement des états de paie « hors ligne » ont également été effectués et ont permis de réduire la nécessité de faire appel aux ressources du système la nuit. Les travaux visant à séparer le traitement des états de paie réguliers de la comptabilité rétroactive sont en cours et devraient être achevés à la fin de 2004. Pris cumulativement, ces changements permettent aux usagers, en particulier dans les missions, d'avoir plus facilement accès au système. Institutionnalisation de l'utilisation du système et de l'appui technique et intégration d'indicateurs dans la prochaine génération de systèmes d'établissement de rapports en cours.	AD
Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Site intranet/portail/bibliothèque virtuelle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires	Faciliter l'accès aux outils de nature à accroître l'efficacité du Bureau; faciliter la mise en commun de l'information entre les 25 antennes du Bureau de par le monde.	L'efficacité du Bureau sera améliorée; les doubles emplois seront éliminés; le personnel pourra se tenir au courant des faits nouveaux.	Base de données documentaire et interface Web achevées pour décembre 2003; prototype de réseau intranet du Bureau (s'appuyant sur le site « OCHA Online » remodelé), y compris l'intégration de la base de données documentaire, achevé pour avril 2004. Intranet partiellement mis en place au Siège (New York et Genève) et dans certains bureaux hors Siège pour août 2004; mise en place dans tous les bureaux pour la fin 2004. Intégration avec le réseau intranet de l'Organisation en 2005.	RP, AD

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Bureau de la gestion des ressources humaines	Galaxy version 2	Mise en service d'un site Web afin d'aider les fonctionnaires à accomplir les formalités de départ (formalités administratives et prestations et avantages dus par l'Organisation); outil adapté au Web qui permettra au Bureau de la gestion des ressources humaines, aux fonctionnaires et aux candidats externes de définir des critères de recherche permettant de trouver aisément les avis de vacance de poste; établissement d'une base de données en ligne recensant les consultants et vacataires agréés par l'Organisation.	Les fonctionnaires qui quittent l'Organisation pourront accomplir aisément et rapidement les formalités administratives et calculer le montant des prestations qui leur est dû par l'Organisation. Suivi des avis de vacance de poste publiés par l'Organisation sur son site Internet et notification des intéressés lorsqu'un avis correspond aux critères de recherche saisis; outils informatiques, semblables au système informatisé de sélection des candidats, qui permettra de définir les critères de sélection applicables aux consultants. Amélioration du suivi des consultants à partir d'une plate-forme centralisée.	Mise en service des modules e-Authentication, e-Contact et « My UN », lancée en décembre 2003; se poursuit. L'identification électronique a établi les bases qui permettront aux fonctionnaires d'examiner et mettre à jour les données relatives à leur statut. La version 2 de Galaxy, l'architecture « dot net » et l'amélioration du module e-Staffing de Galaxy sont prévues pour le troisième trimestre de 2004.	AS, RP
Bureau de la gestion des ressources humaines	Répertoire des compétences disponibles au sein du Secrétariat de l'Organisation	Constituer un répertoire informatisé qui tiendra compte de la façon dont le Secrétariat est organisé.	Le répertoire permettra de trouver, où qu'elles se trouvent dans le monde, les compétences particulières dont dispose l'Organisation et facilitera la création de communautés de pratiques.	En cours.	EL, AD
Bureau des affaires juridiques	Système d'information du Bureau des affaires juridiques	Faciliter le suivi des affaires juridiques, la gestion des documents et des archives et la publication en ligne de documents juridiques.	Meilleure gestion des dossiers dont le Bureau est saisi. Gains d'efficacité dans les domaines suivants : gestion documentaire, archivage, accès aux documents, recherche juridique. Meilleure compréhension des règles juridiques internationales.	Les logiciels et le matériel ont été achetés, la scannerisation de certaines collections de documents et de la correspondance ordinaire a commencé. Dans la deuxième moitié de 2004, une entreprise externe de services de données commencera la saisie des dossiers de l'enregistrement du Bureau.	RP

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Bureau des affaires juridiques	Intégration dans la base de données et le système de traitement internes de tous les éléments de la collection des Traités des Nations Unies disponibles sur l'Internet	Offrir aux utilisateurs la possibilité de consulter en ligne les informations les plus récentes.	Un plus grand nombre de personnes pourront consulter les traités déposés auprès du Secrétariat de l'Organisation et accéder au texte intégral de ceux-ci.	Les activités suivantes ont été menées ou sont en cours : a) intégration du texte des traités à la base de données existante et passage à une nouvelle version du logiciel – achevée; b) publication sur le Web de la base de données actualisée des traités – achevée; c) publication sur le Web des publications sur les manifestations consacrées aux traités, du Manuel des Traités, du Manuel des clauses finales, des traités multilatéraux déposés récemment, du Précis de la pratique du Secrétaire général dépositaire d'accords internationaux multilatéraux – en cours; d) copies certifiées conformes, Relevé mensuel des Traités et des accords internationaux, notifications dépositaires du Secrétaire général et d'autres documents – développement en cours; e) fonction de recherche plein texte, indexation plein texte de l'ensemble de la collection des Traités des Nations Unies – date d'achèvement prévue : septembre/octobre 2004; f) validation des données pour améliorer la précision des recherches concernant les traités plus anciens et des actions relatives aux traités, y compris les accords de la Ligue des nations – achevée.	AS
Bureau des affaires juridiques	Intégration dans la base de données et le système de traitement internes de tous les éléments de la collection des Traités des Nations Unies disponibles sur l'Internet	Informatiser les mises à jour sur l'Internet afin de faire concorder les documents publiés sur l'Internet et ceux conservés dans le système interne.		Mise en œuvre achevée.	

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
Bureau des affaires juridiques	Amélioration de l'accès à la collection des Traités des Nations Unies sur l'Internet	Ajouter des fonctions qui permettront de faire des recherches plein texte dans les traités bilatéraux et multilatéraux conservés dans la base de données.	La publication des documents sur le Web se fera plus rapidement, d'où une information plus actuelle.	Le système a été mis en œuvre en partie pour ce qui est de la recherche dans la Série des Traités des Nations Unies. Reste à achever pour les traités multilatéraux dont le Secrétaire général est le dépositaire – objectif : septembre/octobre 2004.	
Bureau des affaires juridiques	Amélioration de l'accès à la collection des Traités des Nations Unies sur l'Internet	Convertir aux formats XML et PDF les données relatives aux traités et remodeler l'interface sur la base XLS pour un affichage plus efficace des données.	Une interface de recherche dotée de fonctions de navigation plus performantes et conviviales mise à la disposition des utilisateurs.	Effectué.	
Bureau des affaires juridiques	Conversion des publications de la Série des Traités de façon à les copier sur CD-ROM	Proposer un support informatique peu onéreux et commode à utiliser dans tous les lieux d'affectation, assorti de fonctions de recherche plein texte et de fonctions de consultation des recueils de traités et publications connexes.	La fourniture et la diffusion de l'information gagnent en efficacité.	Les possibilités de financement sont à l'étude.	AS
Division de l'informatique	Moteur de recherche sur l'Internet	Offrir des fonctions de recherche en plusieurs langues sur le site Internet de l'Organisation.	Les usagers disposeront de puissantes fonctions de recherche qui leur permettront de localiser l'information voulue dans les pages Web. Cela répond à une demande déjà ancienne concernant l'absence de fonctions de recherche adéquates dans toutes les langues officielles de l'Organisation.	Le 12 septembre 2003, le Département de l'information a annoncé officiellement que le moteur de recherche Google était disponible sur le site Web de l'Organisation. Les fonctions de recherche dans les six langues officielles fonctionnent bien.	AS, EL
Division de l'informatique	Ouverture de l'accès au Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (SEDOC)	Élargir l'accès au SEDOC aux organisations non gouvernementales et au public.	Actuellement, les missions permanentes et les ministères peuvent accéder gratuitement au SEDOC, bien que l'accès reste limité à un petit nombre d'utilisateurs. Les ONG	L'Assemblée générale a approuvé en décembre 2003 la demande de crédit pour la mise en œuvre de cette ouverture du SEDOC. En février 2004, la Division de l'informatique a établi les demandes de fournitures pour l'achat des logiciels et du matériel	AS,EL

^a Organisme responsable.

<i>Responsable^a</i>	<i>Projet</i>	<i>Objectif</i>	<i>Bénéfices escomptés</i>	<i>Principales étapes</i>	<i>Indicateurs de rendement</i>
			et d'autres organisations peuvent consulter le SEDOC en souscrivant à un abonnement. Ouvrir l'accès au système faciliterait grandement la diffusion des documents officiels et éviterait d'avoir à les recopier sur le site Web de l'Organisation.	nécessaires pour la mise en œuvre. Les serveurs ont été livrés en juillet 2004. Actuellement, la préparation de l'infrastructure et les essais sont en cours. La mise en œuvre effective et les essais complets auront lieu au cours du troisième trimestre. Des essais parallèles auront lieu aux troisième et quatrième trimestres. La phase opérationnelle devrait commencer au quatrième trimestre de 2004.	
Division de l'informatique	Extranet du système des Nations Unies	Faciliter le partage du savoir dans l'ensemble du système des Nations Unies.	L'extranet permettra aux utilisateurs habilités à ce faire d'avoir accès de façon sécurisée aux éléments d'information dont ils ont besoin.	Actuellement, 52 organismes du système des Nations Unies ont accès à l'extranet. Trente et un y ont accès par réseau privé virtuel (RPV), 15 par le réseau étendu et 6 par le réseau local. Dix applications sont disponibles pour l'instant sur l'extranet : Répertoire des hauts fonctionnaires, Régime commun des traitements et indemnités, organigramme du système des Nations Unies, Répertoire officiel des sites du système des Nations Unies, vacances de poste du système, dispositif de coordination des mesures de sécurité (UNSECOORD), etc.	EL
Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux	Système de gestion des projets	Doter le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux d'un système lui permettant de gérer et de suivre les projets et mettre à la disposition des agents d'exécution de l'Organisation une application fonctionnant sur le Web afin qu'ils puissent envoyer par la voie électronique des rapports financiers et des rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets.	Il s'agit de remplacer les tableurs, qui exigent beaucoup de travail, par une base de données relationnelle et un module d'établissement de rapports accessible sur le Web. La saisie, l'actualisation et l'analyse des données seront rationalisées; les rapports présentés à l'Organisation seront normalisés; les délais de présentation des rapports seront mieux respectés.	Du fait des contraintes budgétaires, des nouvelles possibilités de partenariat, de la simplification des besoins et de la modification du projet qui en résulte, celui-ci ne sera pas mis en œuvre sous sa forme initiale, mais sera reformulé ultérieurement en une ou plusieurs activités.	RP

^a Organisme responsable.

Liste des abréviations utilisées

AD	Efficacité en tant qu'outils d'aide à la décision
AS	Amélioration des services
DAGGC	Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences
DAES	Département des affaires économiques et sociales
EL	Effet de levier sur le rendement d'investissements antérieurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
RP	Rationalisation des processus
RPV	Réseau privé virtuel
SEDOC	Système de diffusion électronique des documents
SIG	Système intégré de gestion
UNBIS	Système d'information bibliographique de l'ONU
